

CONSEIL DU 6<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

12 mai 2020

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du mardi 12 mai 2020**

Le mardi 12 mai deux mille vingt à 12 heures, les membres du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date du mardi 5 mai deux mille vingt qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, et affichée à la porte de la Mairie le mercredi 6 mai deux mille vingt, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10 et L.2121-12.

**1-Réf. : 062020004**

Désignation du Secrétaire de séance.

**2-Réf. : 062020005**

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 20 janvier 2020.

**3- Affaires diverses.**



CONSEIL DU 6<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

12 mai 2020

Membres présents :

- Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France,
- Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire,
- Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire,
- Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement,
- Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement,
- Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement.

\*\*\*\*\*

Membres excusés ayant donné pouvoir :

*N.B. : Conformément à l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, la possibilité pour un membre du Conseil de recevoir 2 pouvoirs, au lieu d'un seul en temps normal, est ouverte.*

- Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France,
- Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France,
- Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe au Maire.

\*\*\*\*\*

Membres excusés :

- Madame Marielle de SARNEZ, Conseillère de Paris et du 6<sup>e</sup>,
- Monsieur Bertrand PAVLIK, Conseiller d'arrondissement,
- Monsieur Andrea BEGO-GHINA, Conseiller d'arrondissement.

\*\*\*\*\*

Membres suivant le Conseil en audioconférence (sans intervention ni vote) :

- Monsieur Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire,
- Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire.

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance, et Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services de la Mairie du 6<sup>e</sup>, assure les fonctions de secrétaire auxiliaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

CONSEIL DU 6<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

12 mai 2020

Observations :

1. Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, précise les modalités particulières qui président au déroulement de ce Conseil d'arrondissement, dans le contexte de la crise sanitaire :
  - Il est exceptionnellement fait recours à un quorum restreint, fixé au tiers des élus présents et représentés, et permettant d'assurer la réunion du Conseil,
  - Un dispositif technique a été mis en place afin de permettre aux membres du Conseil non présents physiquement de suivre les débats en audioconférence,
  - Les membres du Conseil ont reçu par voie dématérialisée l'ordre du jour ainsi que les délibérations propres qui y sont inscrites,
  - Afin de maintenir le caractère public de la séance, des mesures ont été prises pour accueillir les participants et le public dans le respect des règles sanitaires en vigueur (mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle, rappel des règles de distanciation sociale, espaces élargis entre les places réservées aux intervenants et à l'assistance...), et l'intégralité de la séance sera mise en ligne en vidéo sur le site internet de la Mairie du 6<sup>e</sup>.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, précise qu'aucune délibération pour avis du Conseil d'arrondissement n'ayant été transmise dans les délais impartis, cette séance sera essentiellement consacrée à un bilan d'étape sur la crise sanitaire, plus particulièrement en ce qui concerne la situation dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

Il tient à remercier les personnels administratifs et techniques pour leur concours dans le bon déroulement de cette séance.

2. Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, observe que depuis le début de la crise, la Mairie du 6<sup>e</sup> a maintenu ouvert son service de l'État civil. Les autres services sont appelés à rouvrir progressivement, à commencer par celui des titres d'identité, qui traitera en priorité les dossiers des demandeurs laissés en suspens du fait des mesures de confinement décidées le 16 mars 2020. Les dépôts de dossiers pourront à nouveau être effectués à compter du mardi 19 mai.

Les services seront ouverts en continu, de 9h00 à 16h00. La nocturne du jeudi soir demeure en revanche suspendue et, jusqu'à nouvel ordre, seul le Service à la Population sera ouvert au public le samedi matin, uniquement pour les déclarations de naissance, de reconnaissance et de décès.

Le Centre d'Action Sociale, temporairement transféré dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, rouvrira ses locaux en Mairie du 6<sup>e</sup> à partir du lundi 18 mai.

La Caisse des Écoles sera également amenée à rouvrir prochainement à l'image des autres services hébergés en Mairie.

En ce qui concerne les mariages, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, rappelle que ce sont près de cinquante mariages qui ont été reportés ou annulés depuis le début de la crise sanitaire.

**DÉLIBÉRATION**

12 mai 2020

Il précise avoir pris contact avec Monsieur Emmanuel Grégoire, Premier Adjoint auprès de la Maire de Paris, afin de lui faire part de son souhait que les Mairies d'arrondissement puissent à nouveau, et au plus vite, accueillir ces célébrations, en limitant strictement leur déroulé à la cérémonie de mariage civil, sans réception adossée, et en respectant le seuil des dix personnes pouvant être accueillies simultanément dans les locaux municipaux. Dans cette perspective, il pourrait être procédé à un étalement des cérémonies sur l'ensemble des jours de la semaine, afin d'éviter leur concentration sur la journée du samedi.

D'une manière générale, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, estime qu'il devra être fait preuve de pragmatisme dans la période à venir, et que la crise que nous traversons constitue pour chacun une occasion unique de se réinventer et de repenser son approche du travail.

3. En ce qui concerne les événements associatifs et culturels prévus en Mairie et dans l'arrondissement au printemps et à l'été, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, confirme qu'ils seront soit annulés, soit reportés, soit maintenus mais sous une forme différente. Ainsi, le Forum des associations ne pouvant se tenir dans sa forme habituelle du fait de la grande concentration de public qu'il génère, se déroulera dans une version dématérialisée via des outils permettant la mise en place de réunions numériques. La Maison de la Vie Associative et Citoyenne des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements (M.V.A.V.C. 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>) travaille actuellement avec les associations pour mettre en place ce dispositif.

Le Carrefour des Sports sera maintenu, en faisant usage de l'ensemble des locaux disponibles de la Mairie, cela afin d'assurer l'accueil des publics dans le respect des règles de distanciation sociale.

À *contrario*, le vide-grenier des Conseils de Quartiers est annulé, les contraintes sanitaires et de sécurité qu'implique son organisation étant trop lourdes.

La foire Saint-Sulpice, tout comme le Festival l'Esprit Jazz, sont quant à eux reportés aux mois de septembre et d'octobre.

À partir du 2 juin, date à laquelle le Gouvernement doit annoncer si autorisation est donnée à la réouverture des salles des fêtes et des salles polyvalentes, il pourra être envisagé la reprise des permanences associatives habituellement ouvertes au public.

D'autres moyens permettant de faire partager la culture au plus grand nombre devront être imaginés, comme le recours à la captation.

En matière d'affaires scolaires et de petite enfance, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> et Conseiller Régional d'Île-de-France, précise que la Commission des Dérogations des Affaires Scolaires se réunira, comme toujours, dans les premiers jours du mois de juin, pour instruire les demandes de dérogations, au nombre d'une trentaine à ce jour. L'ensemble des établissements du 1<sup>er</sup> degré ont pu rouvrir.

S'agissant des crèches, la situation est plus difficile, leurs effectifs étant réduits, alors qu'il peut déjà être anticipé un afflux de demandes supérieur à la normale lors de la rentrée de septembre. À cela s'ajoute le report de l'ouverture de la crèche Kangourou de la rue du Montparnasse, dont les travaux sont à l'arrêt.

CONSEIL DU 6<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

12 mai 2020

Ouverture de la séance :

A l'ouverture de la séance, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, constate la présence de la majorité des membres du Conseil, le quorum est donc atteint.

\*\*\*\*\*

**1- Réf. : 062020004**

Désignation du Secrétaire de séance.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

La désignation du secrétaire de séance est adoptée à l'unanimité.  
Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance.  
Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services de la Mairie du 6<sup>e</sup>, est désigné secrétaire auxiliaire, à l'unanimité.

**2-Réf. : 062020005**

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 20 janvier 2020.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

L'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 20 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

**3- Affaires diverses**

Mesdames Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire, et Juliette RAOUAL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, souhaiteraient qu'un point d'information sur l'évolution de la situation des écoles et des crèches soit effectué, notamment en ce qui concerne l'accueil des enfants des personnels essentiels au fonctionnement des établissements et sur les inscriptions pour la rentrée scolaire du mois de septembre.

Madame Martine AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement, estime que l'accent devrait être porté sur l'action de la Mairie dans l'accompagnement des seniors durant la période actuelle de crise sanitaire, ainsi que sur la situation dans les EHPAD.

Madame Marie-Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, se félicite de l'attention portée par la Mairie et son équipe aux problèmes de santé publique tout au long de la crise sanitaire.

En ce qui concerne les écoles, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, précise qu'aucune école du 6<sup>e</sup> arrondissement n'a été utilisée pour servir à l'accueil des personnels soignants, aucun hôpital n'étant implanté sur son territoire. Cet accueil a pu être effectué au sein de la crèche Lobineau, grâce au travail de son équipe et de sa Directrice, pour les enfants des personnels essentiels.

L'ensemble des écoles publiques et des écoles sous contrat privé participant au service public de l'éducation sont entrées dans une phase de réouverture progressive. L'avancée de cette phase de réouverture est notamment tributaire de la bonne livraison des masques de protection et de gel hydro-alcoolique à l'usage des élèves et des professeurs.

## DÉLIBÉRATION

12 mai 2020

La moitié des parents d'élèves du 6<sup>e</sup> n'a pas souhaité que les enfants reprennent les cours dès à présent. Cette donnée est à mettre en rapport avec la capacité d'accueil actuelle des établissements scolaires, qui est estimée aujourd'hui à 20 ou 25% des effectifs inscrits.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, se dit favorable à une montée en puissance du mouvement de réouverture des écoles, ajoutant que cette réouverture est soumise à la décision conjointe des chefs d'établissements et de la Maire de Paris. Jusqu'à présent, les efforts fournis, notamment par la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE des 6<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>) pour faire en sorte que les établissements soient prêts à accueillir les élèves, avec un nettoyage préalable des locaux, sont très satisfaisants et doivent être poursuivis. L'Éducation Nationale devra être à la hauteur des efforts engagés par les services municipaux.

Madame Juliette RAOUL -DUVAL, Conseillère d'arrondissement, tient à souligner l'action menée par les pouvoirs publics en matière de dépistage du virus chez les agents en poste dans les établissements scolaires.

Sur ce sujet, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, espère que les actes seront conformes aux annonces. Il rappelle à ce propos que le 6<sup>e</sup> arrondissement bénéficie d'un écosystème de 3 laboratoires parfaitement opérationnels, qui effectuent depuis plusieurs jours des tests sérologiques permettant de vérifier en 24h, contre ordonnance médicale, si une personne a été contaminée par le virus COVID-19, mais aussi si cette personne a pu développer des anticorps permettant de lutter contre ce virus.

Concernant les EHPAD, il existe 3 établissements de ce type dans le 6<sup>e</sup>, qui ont connu une période très difficile en dépit du travail remarquable accompli par leurs équipes. Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, estime que cet épisode doit nous amener à reconsidérer la question du maintien à domicile pour le grand âge, mais aussi celle de la densification du réseau des auxiliaires de vie, dont il conviendrait de réévaluer la rémunération, souvent insuffisante au regard de l'importance des enjeux. Un bilan exhaustif dans ce domaine devra être effectué dans les prochaines semaines.

Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN, Adjointe au Maire, souhaiterait aborder la question des parcs et jardins.

Les parisiens sont actuellement privés d'espaces verts, et n'ont d'autres options que de se concentrer sur la chaussée. Cet état de fait devrait nous amener à une réflexion sur l'aménagement des espaces publics en temps de crise.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, convient qu'il s'agit là pour les administrés d'une « double peine », l'État, en l'occurrence, la Préfecture de Police, décisionnaire en la matière, aurait certainement pu faire preuve d'un peu plus de souplesse dans l'application des mesures de confinement, notamment en ce qui concerne les allées et venues dans les parcs et jardins.

Madame Juliette RAOUL-DUVAL, Conseillère d'arrondissement, précise que la Mairie de Paris travaille actuellement à un plan de réouverture des parcs et jardins.

CONSEIL DU 6<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

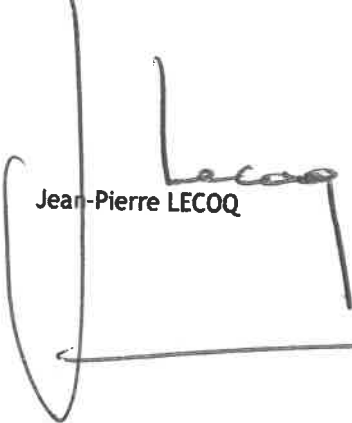
## DÉLIBÉRATION

12 mai 2020

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, conclut les échanges par un rappel des mesures de précaution à observer pendant toute la durée de la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

2020-06-004

12 mai 2020

Désignation de Madame Marie Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, en qualité de secrétaire de séance du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement et de Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général Adjoint des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération 062020004 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 9 voix pour.

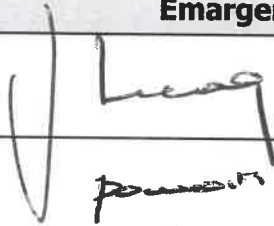
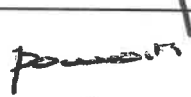


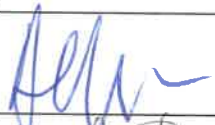

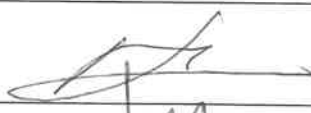


Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ



## RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### FEUILLE DE PRÉSENCE DU MARDI 12 MAI 2020

Noms des Conseillers	Emargements
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Maire du 6 <sup>e</sup> , Conseiller Régional d'Île-de-France	
Monsieur Jean-Charles BOSSARD Premier Adjoint au Maire	
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Adjointe au Maire	
Monsieur Olivier PASSELECQ Adjoint au Maire	
Madame Anne-Sophie GODFROY-GENIN Adjointe au Maire	
Madame Arielle BEAUCAMPS Adjointe au Maire	
Madame Marielle de SARNEZ Conseillère de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Monsieur Alexandre VESPERINI Conseiller de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Madame Marie-Thérèse LACOMBE Conseillère d'Arrondissement	
Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER Conseillère d'Arrondissement	
Monsieur Bertrand PAVLIK Conseiller d'Arrondissement	
Monsieur Andrea BEGO GHINA Conseiller d'Arrondissement	
Madame Juliette RAOUL-DUVAL Conseillère d'Arrondissement	





CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

2020-06-004

12 mai 2020

Désignation de Madame Marie Thérèse LACOMBE, Conseillère d'arrondissement, en qualité de secrétaire de séance du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement et de Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général Adjoint des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

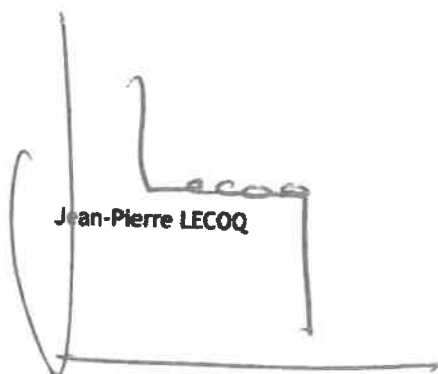
Examen du projet de délibération 062020004 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 9 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ



CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

2020-06-005

12 mai 2020

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 20 janvier 2020.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération 062020005 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 9 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

